

NOTICE OF RACE / AVIS DE COURSE (Sailing Event : La Saint Pierroise)

AC 2020



SRSP (Société des Régates de Saint Pierre)

Régate la Saint Pierroise

AVIS DE COURSE REGATE LA SAINT PIERROISE MAI 2020

21/23 MAI 2020
SRSP (Société des Régates de Saint Pierre Quiberon)
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par : le document :

[IC - SRSP organization - applied in 2020 - La Saint Pierroise \(1\).docs](#)

[\(Télécharger ce document\)](#)

Qui reprend :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe, si elles s'appliquent (voir IC)
- 1.4 Les informations concernant la mixité sur le parcours SRSP des concurrents FINN et CONTENDER. Voir les IC SRSP Organisation – applied in 2020 – La Saint Pierroise qui prédominent .et reprend :
 - 1.4.1 Les informations concernant la mixité sur le parcours SRSP des concurrents FINN et CONTENDER.
 - 1.4.2 Le plan d'eau de la SRSP, les coefficients de marée et le parcours qui sera mouillé

:

- 1.5 Le plan d'eau de la SRSP, les coefficients de marée et le parcours qui sera mouillé

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par les Classe ou la SRSP.

D'une manière générale :

- La partie Régate de Contender de cette Saint Pierroise porte le nom de :

NATIONAL CONTENDER OPEN

- La partie Régate de Finn de cette Saint Pierroise porte le nom de :

FINN OUEST TOUR 2020 – Etape 3 – La Saint Pierroise

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régates est ouverte à tous les bateaux : Contenders et Finns à jour de leur cotisation de Classe, de leur licence 2020 et de la visite médicale associée.
Ces informations seront vérifiées par les Classes et par la SRSP lors des inscriptions définitives sur place.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant **le formulaire ci-dessous** :
[Télécharger ce document](#)

Et en envoyant les frais d'inscription requis, (65€ par personne).

De préférence par virement en utilisant le RIB de la SRSP en annexe de ce document.
On peut également payer par Carte Bleue (ou Visa) directement sur le site de la SRSP : en utilisant le lien internet direct : <http://www.srsp.fr/regates/index.html>
Sinon, par chèque à l'adresse suivante :

S R S P (Société des Régates de Saint Pierre Quiberon)
Rue des régatiers 56510 Saint Pierre Quiberon

Tel en saison : 02 97 30 93 84

Tel hors saison : 06 65 32 70 18 (chez : Jean Serge Abramowitz – Directeur Sportif SRSP)

Inscription par courrier : Au plus tard **le 19 Mai 2020**.

Sinon lors des inscriptions sur place (SRSP) les 20 Mai 2020 (après-midi) et 21 Mai 2020 (matin jusqu'à 12 H).

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide 2020 attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Le certificat de jauge ou de conformité,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription : **65 € (Pot d'accueil inclus - Jeudi 21 au soir 18 H 30)**

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions - Paiements	20 Mai 2020	14 h à 18 h
	21 Mai 2020	9 h 30 à 12 h
Clôture des inscriptions	21 Mai 2020	12 h
Jauges et contrôles	ras	

Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
21 mai	14 h 00	Toutes classes
22 mai	11 H 00	Toutes Classes
23 mai	10 h 00	Toutes classes

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : **15h**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course IC et AC seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini dans les IC.

8. SYSTEME DE PENALITE

Voir IC SRSP. (RCV 44.1 et 44.2 si un tour ou deux tours s'appliquent)

9. CLASSEMENT

9.1 Voir IC SRSP (selon RCV A4).

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Un canal de communication de secours et pour les communications du Comité de Course sera défini par la Manaut.

11. PRIX

Des prix seront distribués par les Classes en présence des participants.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

SRSP Jean serge Abramowitz - 06 65 32 70 18 ou jsabramo@icloud.com